

“l’empire du droit” soit rétabli ? C’est cela que demande le pape, pour que la paix soit réalisable et durable. Et c’est cela qu’il est difficile d’obtenir de l’empire dont le créateur cynique lançait un jour cet axiome fameux : “la force prime le droit”.

Dans tous les cas, le pape a fait un grand acte, un acte qui aura sa répercussion dans l’histoire, et qui constituera l’une des plus belles pages des annales de l’Eglise. A ce propos, on a étrangement défiguré un incident. Les agences télégraphiques nous ont transmis comme une sorte de protêt le résumé d’une lettre des cardinaux français aux évêques de France. Nous avons le texte de cette lettre. On n’y saurait trouver l’ombre d’un protêt. Elle est tout simplement un pressant appel à la prière, afin d’obtenir, avec le triomphe du droit, le bienfait d’une paix durable. Aux yeux des cardinaux français, la cause que défend en ce moment la France est celle du droit. On conçoit donc qu’en priant pour la paix, ils prient pour la victoire de leur pays. Partir de là pour affirmer, comme un journal anglais de Montréal, que le *Pope’s appeal finds response from cardinals*, c’est par trop fantaisiste. Encore une fois défions-nous des agences de nouvelles télégraphiques.

Thomas CHAPPAIS.

Saint-Denis, 23 août 1915.
